



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2022 A 20H00

LIEU : Salle du conseil de Saint Georges en Couzan

PRESENTS : M. David BUISSON (Maire), Mme Audrey BESSAY (1^{er} adjoint), M. Guillaume CHAVAREN (2^{ème} adjoint), Mme Lucie DESCHAMPS (3^{ème} Adjoint), M. Patrick CHARLES (conseiller municipal) M. Pierre-Henri DECOMBE (conseiller municipal), M. André DERORY (conseiller délégué), Mme Françoise DEYGAT (conseillère municipale), M. Serge MARCOUX (conseiller municipal), Mme Monique RONDEL (conseillère municipale).

EXCUSE(S) :

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : M Patrick Charles

Le compte rendu de la précédente réunion est lu par Monsieur le Maire. Il est validé à l'unanimité.

1) AVIS DU CONSEIL PROJET EOLIEN

Suite à la consultation de la population le 3 juillet pour la question suivante « Etes-vous favorable à ce que la commune souhaite un projet éolien sur le parc de Morière » M le Maire nous fait part des résultats

335 inscrits - 238 votants - 238 exprimés

Résultat : 45 oui soit 18.91%

193 non soit 81.09%

DECISION : *Le conseil municipal prend acte du résultat et décide de suivre l'avis de la population.*

2) ATTRIBUTION LOT 10.15.16 TRAVAUX ECOLE

Lors de la première réunion de la commission d'appel d'offres, ces 3 lots nécessitaient des informations complémentaires.

Après accord de l'architecte, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider ces 3 lots

Lot 10 : isolation platerie peinture AM plaquiste Montbrison pour 149 933.69€

Lot15 : ascenseur Loire ascenseur pour 33 000€

Lot16 : électricité entreprise Carton pour 54 188€

Reste 5 lots à pouvoir

DECISION : *Le conseil municipal approuve l'attribution de ces trois lots.*

Monsieur le Maire présente au conseil municipal 3 offres de prêt pour financer les travaux de l'école :



Il a été demandé 500000 € sur 20 ans

Caisse d'épargne 2.99%

Crédit mutuel : 1.70%

AFL collectivité : 2.70%

DECISION : *Le conseil municipal décide de choisir l'offre du crédit mutuel au taux de 1.70 % sur 20 ans*

3/SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION ACBM (BIBLIOTHEQUE)

Une subvention de 54€ est attribuée à la bibliothèque pour assurer le matériel de l'exposition des grenadières

4/ ENFOUISSEMENT LIGNE ELECTRIQUE VAUX

Montant des travaux : 78000€ pris en charge en totalité par le SIEL

5/TRAVAUX VOIRIE

Monsieur le Maire informe des travaux de voirie à prévoir :

Travaux le Mazet : Traversée à refaire pour un montant de 2 797.68€+fossé 783.40€

Traversé à refaire à Chiche pour 542.50€

Ces travaux sont pris sur l'enveloppe voirie fonctionnement de Loire Forez Agglomération

6/ DEVIS REFECTION VOLETS CURES

Monsieur le Maire présente un devis pour la réfection de 7 volets +porte +porte garage de la cure pour un montant de 1243€ HT

DECISION : *Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis*

7/AVENANT SIEL OPERA

Ce projet ne concerne que les communes qui ont plus de 1000 m2 de bâtiments. Alors le SIEL propose un avenant à a convention SAGE pour saisir les consommations dans une base de donnée appelée OPERA. La commune n'est pas concernée.

8/APPROBATION PLAN DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DECISION : *Le conseil municipal émet un avis favorable*

9/REPLACEMENT ORDINATEUR SECRETARIAT

L'ordinateur du secrétariat étant vétuste, M le Maire présente un devis de l'entreprise Ballet pour le remplacer pour 925.83€ HT

DECISION : *Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis*

10/PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIF

A partir du 1er juillet les communes doivent dématérialiser les actes administratifs (délibérations et arrêtés) par le biais de leur site internet. Cependant les communes de – de 3500 habitants peuvent choisir de continuer d'appliquer l'affichage papier.



DECISION : Le conseil municipal décide de garder l'affichage actuel

11/ INDEMNITES AGENT COMMUNAUX

Le conseil décide d'allouer deux primes aux agents communaux (RIFSEEP), il est demandé au conseil de statuer sur des plafonds

Une prime appelée IFSE sera versé mensuellement et l'autre prime appelée CIA (versée en fonction de l'implication de l'agent) sera versée semestriellement.

DECISION : Le conseil municipal décide de fixer le plafond annuel maximum par agent à 4000 € pour l'ISFE et à 3000 € pour le CIA

12 /POINT URBANISME

Mme Lucie DESCHAMPS adjointe fait un point sur les dossiers en cours.

QUESTION DIVERSES

1) **Budget Lotissement**

Suite à un dépassement de crédit il est demandé de procéder aux écritures suivantes :

Réduction de crédit	Compte 678	37000 €
Augmentation de crédits	Compte 6015	36000 €
Augmentation de crédits	Compte 6045	1000 €

2) **2/ travaux chapelle**

Arrivée de 6 jeunes par le biais de l'association Jeunesse et reconstruction le 24 juillet pour les travaux d'été jusqu'au 12 août. Il y aura un pot d'accueil le 25 juillet et un pot de départ le 12 août.

Le secrétaire de Séance

Le Maire

